

Ecrit par le 4 février 2026

(Vidéo) Les gendarmes de Pertuis sauvent des sangliers de la noyade



Récemment, les gendarmes de Pertuis ont dû intervenir à Bonnieux suite à l'appel d'un riverain concernant trois sangliers qui étaient coincés et qui allaient possiblement se noyer. Ainsi, le garde champêtre et les gendarmes se sont déplacés sur les lieux.

Après plusieurs tentatives pour faire remonter les trois animaux sur la terre ferme en les faisant passer par une planche, en vain, les gendarmes ont dû employer un lasso de capture de chien. Les gendarmes ont finalement réussi à sortir les sangliers un à un, qui ont tout de suite pris la fuite.

©Compagnie de gendarmerie départementale de Pertuis

Ecrit par le 4 février 2026

Saint-Didier : partis débusquer des sangliers, les chasseurs découvrent un obus de la seconde guerre mondiale



Lundi 29 janvier dernier, lors d'une battue organisée dans le secteur des Garrigues à Saint-Didier, un chasseur a découvert un obus de mortier de la seconde guerre mondiale. L'engin, toujours armé, se trouvait à proximité de sa proie, près de la Nesque. Les forces de l'ordre, composées de la police municipale et de la Brigade de Gendarmerie de Pernes, ont immédiatement signalé l'objet à la Sécurité Civile et délimité un périmètre de sécurité.

Ce mardi matin, deux démineurs de la Sécurité Civile de Marseille ont été envoyés sur les lieux pour gérer cette situation délicate en raison du caractère instable de l'obus. Les démineurs ont procédé à son explosion sécurisée.

Ecrit par le 4 février 2026

« Bien que la découverte de cet obus soit quelque peu insolite, elle souligne l'importance de respecter les règles de sécurité fondamentales en présence d'un tel objet historique. Alerterez immédiatement la police ou la gendarmerie de votre secteur, explique la municipalité de Saint-Didier. Ne touchez surtout pas l'objet. Assurez-vous de bien repérer l'emplacement de l'objet pour faciliter son repérage ultérieur. »

Une battue contre la recrudescence de sangliers

Organisée à l'initiative de la mairie de Saint-Didier, cette battue avait pour objectif de répondre aux préoccupations exprimées par les résidents des lotissements Saint-Jacques, des Cigales et des Berges de la Nesque. C'est donc dans ce cadre que la société de chasse du Beaucet a organisé la battue, en collaboration avec la brigade de Gendarmerie de Pernes-les-Fontaines et la police municipale. Au final, 5 sangliers ont été abattus.

« Ces sangliers se rapprochaient des habitations et provoquaient des dégâts dans les jardins des riverains, précise la municipalité. En cas de nouvelles plaintes, il pourrait être envisagé d'organiser une nouvelle battue pour répondre aux préoccupations croissantes des résidents. »

L.G.

40 000 sangliers tués par an dans le Gard

Ecrit par le 4 février 2026



Avec environ 40 000 sangliers tués par an depuis plusieurs années, le Gard détient le record national d'abattage de cet animal dont la population connaît une hausse exponentielle dans toute la France depuis une vingtaine d'années désormais. C'est pour cela que les pouvoirs publics et les responsables départementaux de la chasse s'inquiètent de cette prolifération et jugent indispensable de maintenir le nombre d'individus à un niveau acceptable. En effet, cette population commet des dégâts importants dans les cultures, parfois même dans les jardins en zone péri-urbaine, et contre la petite faune sauvage. Elle peut aussi engendrer des risques d'accidents de la circulation.

Interdiction de nourrir ces animaux

Dans ce contexte, la préfecture du Gard vient d'identifier 2 sites d'agrainage illégaux sur la commune de Rivières situées entre Bagnols-sur-Cèze et Alès. Pour rappel, la pratique du nourrissage contribue à développer une population excessive de sangliers. De ce fait, elle est strictement interdite dans le Gard par arrêté préfectoral depuis 2017.

« Une enquête est en cours pour identifier les responsables de ces infractions, expliquent la préfecture du Gard. Les services de l'Etat ont mandaté les lieutenants de loupeterie pour une opération de destruction de sangliers. Au nom de l'intérêt général, l'objectif partagé est de les faire baisser durablement et fortement pour revenir à une situation équilibrée, préservant les cultures, les milieux et

Ecrit par le 4 février 2026

la sécurité publique. » Pour les chasseurs, cette régulation doit aussi permettre de réduire les indemnisations versées au titre des dégâts agricoles.

Jusqu'à 13 000 individus prélevés en Vaucluse

Moins touchés que son voisin, le département de Vaucluse a cependant connu un triplement de la population de sanglier prélevée sur cette période. A l'orée des années 2000, près de 4 000 sangliers étaient tués en Vaucluse contre près de 13 000 pour la saison 2016-2017 avant une décrue en 2018-2019 (7 360 individus). Il semblerait notamment que l'augmentation des populations de sangliers est fortement corrélée à la production naturelle de gland en forêt. Sauf, lorsque l'on nourrit directement ces animaux comme cela a été le cas les 24 et 25 avril dernier à Rivières.

« Les sociétés de chasse, qui feraient perdurer des pratiques illégales de nourrissage, seront vigoureusement poursuivies », prévient la préfecture du Gard qui se réserve le droit de missionner à nouveau la louveterie pour des tirs administratifs sur les territoires qui ne respecteraient pas la réglementation.